

FICHE INTENDANCE**RESTAURATION**

Le service de restauration fonctionne en libre service du lundi au vendredi de 11h20 à 13h30.

L'ouverture sera affichée au mois de septembre sur le site du lycée.

LIBRE ACCES 20 REPAS : tarif modulable en fonction du quotient familial.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Tranche QF	≤ 183	≤ 353	≤ 518	≤ 689	≤ 874	≤ 1078	≤ 1333	≤ 1689	≤ 2388	>2388
Tarifs	0.50 €	1.74 €	1.94 €	2.15 €	2.35 €	2.56 €	2.76 €	3.07 €	3.58 €	4.09 €

Tranche QF : montant en euros du seuil du quotient familial CAF mensuel : correspond au (1/12 des revenus imposables avant abattements fiscaux de 10% de l'année N-2(avis d'imposition N-1) plus les prestations familiales mensuelles) divisé par le nombre de parts.

L'élève peut utiliser le service de restauration n'importe quel jour de l'année scolaire à **condition de réserver** depuis 3 semaines avant, jusqu'au jour du repas 10h20 (cf. règlement de la demi-pension).

L'Inscription à la demi-pension est **IMPERATIVE** au moment de la remise du dossier d'inscription au lycée.

Comment se procurer l'attestation de paiement de la Caf ? 2 possibilités s'ouvrent aux familles dans l'ordre de préférence :

- 1) Site : www.caf.fr ou application smartphone « **caf mon compte** »: l'attestation de paiement de prestations doit être datée au plus tard du mois d'avril 2022 pour constituer un justificatif valide.
- 2) sur la caleulette de la région Ile de France : <https://www.ildefrance.fr/caleulette-quotient-familial> **NOUVEAUTE N° VERT GRATUIT DEDIE 0800 075 065 pour plus d'explication**
 - o **Avec votre n° d'allocataire ou votre n° de dossier et votre code postal**, vous pouvez télécharger votre attestation de paiement de prestation ou vous la faire envoyer par courrier postal.
 - o **Si vous n'êtes pas allocataire**, vous pouvez déclarer vos revenus et éditer l'attestation requise. Il faudra nous remettre une copie des pièces justificatives pour contrôle des éléments déclarés qui seront conservés 5 ans, soit :
 - Copie de l'avis d'imposition 2020 sur les revenus 2020 des parents ou tout document prouvant vos revenus.
 - Copie de l'**intégralité** du livret de famille (nombre d'enfants à charge).

AIDES FINANCIERES AUX ELEVES LYCEENS ET ETUDIANTS**A- MANUELS SCOLAIRES**

Tous les élèves du lycée seront dotés d'une tablette numérique avec un accès à des manuels numériques.

B- AIDES COMPLEMENTAIRES FINANCIERES POUR LA DEMI-PENSION OU AUTRES MOTIFS

Dans le cadre du Fonds Social, les familles peuvent bénéficier d'une prise en charge complémentaire pour la demi-pension pour d'autres motifs (fournitures scolaires, transports, sorties scolaires, vêtements). Le montant de l'aide peut varier en fonction des crédits alloués par l'Etat. Les aides complémentaires hors barème régional sont instruites par l'assistante sociale et validées par la commission de Fonds Social.

C-AIDES AUX ETUDIANTS DE 1ERE ANNEE DES BTS SNIR ET ELECTROTECHNIQUE et 2EME ANNEE CPGE

Sur critères sociaux, des aides sont allouées par la région pour l'achat d'équipements divers ainsi que pour financer les inscriptions aux concours : contacter l'assistante sociale dès la rentrée.

FRAIS DE SCOLARITE POUR LES ETUDIANTS POST-BAC

Suite à une délibération du conseil d'administration en date du 21/10/2021 il est demandé une participation pour les frais de reprographie.

Faire le chèque à l'ordre de : **L'Agent comptable du Lycée Langevin Wallon** pour un montant de :

- **35 € pour les étudiants des classes de BTS.**
- **50 € pour les étudiants des classes de CPGE.**

Les demandes de remboursement des droits de scolarité seront recevables jusqu'au 31/10/2022 au plus tard.

GARAGE A VELO S'adresser à l'intendance pour les modalités pratiques.